



## Informations Confinement du 30 Octobre au 1<sup>er</sup> Décembre minimum

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain en instaurant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

### Les dérogations :

- Pour exercer votre activité professionnelle
- Pour se rendre à des formations, un examen ou un concours
- Pour des achats de première nécessité, achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle
- Pour raisons médicales
- Pour motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants
- Pour accompagner un enfant à l'école
- Pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnant
- Pour prendre l'air, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile
- Pour une convocation judiciaire ou administrative ou se rendre dans un service public
- Pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000



### ATTESTATION DE DÉPLACEMENT

Pour les personnes munies de smartphone, l'**attestation numérique est téléchargeable** sur ce site : <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Enfin, pour les personnes ne disposant pas d'imprimante, **la Mairie a mis à disposition des attestations déjà imprimées à l'accueil.**



### PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire sur les marchés, les vides-greniers, les brocantes, aux abords des gares et des écoles et chez les commerçants. **Dans les rues d'Ablis, le port du masque n'est pas obligatoire.**



### ACTIVITÉS SPORTIVES, ASSOCIATIVES ET UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Les établissements sportifs couverts et de plein air (terrains de sports, stades) ne peuvent accueillir du public sauf exceptions entre autres pour : les groupes scolaires et périscolaires, les formations continues, les assemblées délibérantes des collectivités.

**De ce fait, tous les bâtiments communaux sont fermés à la pratique du sport et aux activités de loisirs. Le stade, le city park, le skate park sont interdits au public. Les parcs, jardins et autres espaces verts aménagés dans les zones urbaines sont ouverts au public.**



### FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES :

**Maintien du fonctionnement des écoles.** Tous les services habituellement assurés par la ville **sont maintenus. (Accueil de Loisirs, Espace-Jeunes).** Depuis le 2 novembre, le port du masque devient obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans. **Dans le cadre du plan vigipirate, la promenade des écoles est fermée aux véhicules après le portail de l'EHPAD et le portail d'accès au parking des enseignants a fait l'objet d'une sécurisation et d'une fermeture par la pose d'un cadenas.**



### SPECTACLES À L'ETINCELLE

Les spectacles prévus à l'Étincelle sont annulés jusqu'à nouvel ordre. Pour plus de renseignements salle Étincelle : 01.30.88.64.14 ou [etincelle@ablis.fr](mailto:etincelle@ablis.fr)



### AIDE AUX PUBLICS FRAGILES

Par l'intermédiaire du Club de la Gerbe d'Or, un relais associatif permet, grâce à des bénévoles, de répondre aux besoins de publics "fragiles" (courses, rendez-vous médicaux, isolement...) Vous pouvez contacter la Mairie au 01.30.46.06.06. afin de vous faire connaître si vous souhaitez bénéficier de ce service ou si vous souhaitez devenir bénévole.



### VOTRE MAIRIE S'ADAPTE...

L'ensemble des services reste ouvert afin d'assurer les missions de service public, toujours, dans le respect des gestes barrières et de distanciation. L'ensemble des personnels est présent pour assurer la continuité du service public, **la Mairie est ouverte au public de 10h à 12h et de 16h à 18h, lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 10h à 12h, mercredi et samedi.**



### LA MÉDIATHÈQUE ADAPTE SES SERVICES...

Comme annoncé par le Ministre de la Culture, les Médiathèques sont fermées. La Médiathèque d'Ablis instaure un système de drive-book ou système du click and collect pour tous les lecteurs. Modalités : - Les lecteurs réservent leurs documents sur le site internet de la Médiathèque ou par téléphone - Prise d'un rendez-vous soit le mercredi entre 16h et 18h, le vendredi entre 16h30 et 18h45 ou le samedi entre 15h et

## NOS COMMERÇANTS COMMUNIQUENT



### LE MARCHÉ

Notre marché du dimanche matin **est autorisé**. Cependant, et conformément au décret paru au Journal Officiel du 29 octobre, les marchés ne peuvent accueillir que « les commerces alimentaires ou proposant la vente de graines, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières ». **De plus, pour répondre au plan vigipirate, notre marché est déplacé sur le parking de la Maison des Associations.**



### « BIEN ÊTRE À GOGO »

L'institut de Beauté "Bien être à Gogo" situé rue de Rochefort vous propose : la livraison ou le retrait en drive : cartes cadeaux, produits cosmétiques, bougies, encens...  
**Renseignements au 07.70.98.08.03**



### « SUPA COIFFURE »

La boutique de votre salon de coiffure est en ligne. Livraison à domicile ou retrait en boutique de vos produits :  
[www.rdv360.com/supa-coiffure](http://www.rdv360.com/supa-coiffure)

Vous avez la possibilité de créer des chèques cadeaux personnalisés. Et pour les clientes habituelles, vous pouvez aussi commander votre couleur végétale ou minérale.  
**N'hésitez pas à nous contacter au 06.99.04.48.71**



### « GRAINES DE TOURNESOL »

Votre fleuriste vous propose de retrouver l'intégralité de ses produits, cadeaux de Noël et compositions florales sur le site : [www.grainesdetournesol.fr](http://www.grainesdetournesol.fr)

**N'hésitez pas à nous contacter au 06.30.07.04.19**

## SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Commerçants et artisans, nous pouvons diffuser vos informations et vous soutenir dans vos activités en communiquant sur le panneau électronique, le site internet et l'application CityAll.

Envoyez votre demande à [mairie@ablis.fr](mailto:mairie@ablis.fr)